

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement(CE) n°1907/2006, article 31

### **1 Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché**

#### 1.1 Identificateur de produit

Codes des produits	BR022
Désignation commerciale	MAGIKALU

#### 1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application	Brasure Aluminium Basse Température
-------------	-------------------------------------

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GENERAL MAINTENANCE INDUSTRIES  
21 rue De l'Orgeval  
77120 COULOMMIERS  
FRANCE  
Tel.: 01 64 03 50 50  
Fax: 01 64 03 50 67  
www.gmisa.fr  
reglementation@gmisa.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA 01 45 42 59 59

### **2 Identification sur les dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu  
Catégorie de danger 1  
Mention d'avertissement : Attention  
Mention de danger : H400 Très toxique pour les organismes aquatiques  
Conseil de prudence :  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale

##### 2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Avis de danger particuliers pour l'homme : le produit est considéré comme sans danger pour l'homme.

Avis de danger particuliers pour l'environnement : le produit est considéré comme sans danger pour l'environnement.

S60 Éliminer le produit et son emballage comme un déchet dangereux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage :

### Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :  
ATTENTION

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence – Prévention :  
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence - Intervention :  
P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils d'élimination :  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)  
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

## 2.3 Autres dangers

Aucun danger connu.

## **3 Composition/Informations sur les composants**

Caractérisation chimique : Mélange

Description : Enrobé réactif à l'eau

Substance dangereuse	N°CAS	N° EINECS	Teneur en %	Classification	
Aluminium	7429-90-5	231-072-3	1-9 %	F R11 – R15	Non classé
Cuivre	7440-50-8	231-159-6	1-5 %	Non classé	Non classé
Poudre de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	231-175-3	90-98%	F, N R15-17-50/53	GHS09 – Attention - H400

## **4 Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Après inhalation : donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de symptômes.

Après contact avec la peau : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer abondamment.

Après contact avec les yeux : rincer pendant quelques minutes avec de l'eau en maintenant les paupières ouvertes.

Après ingestion : consulter un médecin si les symptômes persistent.

## **5 Mesures de lutte contre l'incendie - prévention des explosions et des incendies**

### 5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre spéciale pour les feux de métaux. Ne pas utiliser d'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: EAU

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxique possible en cas d'incendie ou de sources de chaleur élevée.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Méthode particulière de lutte contre l'incendie : aucune méthode particulière n'est nécessaire.

Équipement de protection individuelle pour la lutte contre l'incendie : porter un appareil respiratoire autonome.

## **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les fumées, poussières.

Porter un équipement de protection individuelle.

Évacuer les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de mesures particulièrement requise.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par un moyen mécanique.

Jeter les emballages contaminés selon la section 13.

## **7 Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : respecter les mesures de précaution habituelles lors de l'utilisation.

Assurer une bonne ventilation des postes de travail.

Conseils pour une protection contre l'incendie et l'explosion : tenir à l'écart de toute source d'ignition. Et du soleil

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs : stocker le produit dans un local à l'abri de la chaleur et du soleil

Indications concernant le stockage commun : sans objet

Autres indications sur les conditions de stockage : conserver le produit dans son emballage d'origine et bien fermé.

Classe de stockage selon VCI : néant.

## **8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limite à surveiller sur le lieu de travail :

Aluminium : WLE à long terme 10 mg/m<sup>3</sup> (poussière inhalable) 2mg/m<sup>3</sup> (poussière respirable)

Cuivre : WEL à court terme 2 mg/m<sup>3</sup> poussières et brouillards

WEL à long terme 0.2 mg/m<sup>3</sup> fumée, 1mg/m<sup>3</sup> poussières et brouillards

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : aucune exigence particulière.

Mesures de protection et d'hygiène générales : tenir à l'écart des produits alimentaires et des boissons, ne pas manger, boire ou fumer en travaillant ; se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire : utiliser un appareil de protection en cas de ventilation insuffisante

Protection des mains : gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : lunettes de sécurité

Protection du corps : vêtements de travail appropriés

## **9 Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : solide

Couleur : gris argent

Odeur : sans odeur

Informations pertinentes relatives à la sécurité :

Point d'ébullition [°C] : 907°C

Point de fusion [°C] : 419.5°C

Point éclair : non application

Inflammabilité [°C] : sans objet

Propriétés comburantes [°C]: le produit n'est pas comburant

Risque d'explosion [°C] : le produit n'est pas susceptible d'exploser

pH : sans objet

Pression de vapeur à 20 °C [mbar] : sans objet

Densité à 20 °C [g/ cm<sup>3</sup>] : 7.5 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité dans l'eau à 25 °C : non soluble

9.2 Autres informations  
Aucune information disponible.

## **10 Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité

Réagit avec les acides forts, les alcalins et les composés halogénés.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit connu.

## **11 Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : le produit n'a pas d'effets de toxicité aiguë.

Toxicité sous-aiguë à chronique : le produit n'a pas d'effets de toxicité sous-aiguë ou chronique.

Corrosion, irritation et sensibilisation : le produit n'a aucun effet corrosif, irritant ou sensibilisant.

Propriétés avec des effets sur la santé constitués par la cancérogénicité, la mutagénicité et la toxicité pour la reproduction ou le développement : le produit ne possède aucune de ces propriétés.

### 11.2 Indications supplémentaires :

La classification a été exécutée conformément aux prescriptions de la directive de préparation.

## **12 Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Le produit a été classé comme non écotoxique sur la base de la méthode de calcul.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Sans objet.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sans objet.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Sans objet.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une évaluation PBT/vPvB n'est pas disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Classe de risque pour l'eau : non dangereux pour

### **13 Considérations relatives à l'élimination**

Produit : ne pas se débarrasser du produit avec les ordures ménagères ou en le jetant aux égouts. Le remettre à un collecteur de déchets spéciaux.

Emballage : l'éliminer conformément aux prescriptions administratives.

Code déchet : norme écologique 2100, code 54 912  
liste communautaire des déchets : 17 03 02

### **14 Considérations relatives au transport ADR/ RID**

Classe : non classé  
Code de classification :  
Groupe d'emballage :  
Étiquette de danger :  
Numéro ONU de la substance :

Désignation du produit :  
Remarque :

Le produit n'étant pas considéré comme une substance dangereuse au sens de l'ADR/RID, il est dispensé de tout étiquetage.

ADN/ADNR  
Remarque : la classification selon ADN/ADNR n'est pas pertinente.

IMDG/GGVSee

Remarque : la classification selon IMDG/GGVSee n'est pas pertinente.  
ICAO - TI/ IATA - DGR  
Remarque : la classification selon ICAO - TI/IATA - DGR n'est pas pertinente.

### **15 Informations réglementaires**

#### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les consignes de sécurité habituelles lors de la manipulation des produits chimiques  
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la CE et de l'ordonnance sur les matières dangereuses (GefStoffV).

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce produit.

## **16 Autres informations**

Ces données sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles. Cependant, ils ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne doit pas établir un rapport juridique contractuel.

- Texte intégral de toute phrase R visée aux points 3:  
R11 Facilement inflammable.  
R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.  
R17 Spontanément inflammable à l'air.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Service établissant la fiche technique: Département de protection de l'environnement.
- Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

RID: Règlement international concernant le Transport des Marchandises Dangereuses par chemin de fer (Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses  
Marchandises par rail)

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association du transport aérien international